
Développement de nouvelles filières de recyclage en déchèterie

Sictom des Vallées de Loir et Sarthe

103 Rue Charles Darwin

49125 Tiercé

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Françoise Bonnet

francoise.bonnet@loir-sarthe.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Loir et Sarthe s'étend sur 42 communes, dont 5 communautés de communes, pour 20 000 foyers et 50 723 habitants (population municipale 2011).

Le territoire compte 4 déchèteries :

- Lieu : Tiercé / date ouverture : 1985 / superficie : 11 400 m²
- Lieu : Châteauneuf-sur-Sarthe / date ouverture : 1996 / superficie : 9 500 m²
- Lieu : Seiches/Marcé / date ouverture : 1996 / superficie : 13 500 m²
- Lieu : Durtal / date ouverture : 1996 / superficie : 13 504 m²

Le SICTOM a de plus passé une convention avec un syndicat de collecte et de traitement voisin pour accéder à la déchèterie de Corné.

Chaque déchèterie du syndicat comprend 8 quais + 1 plate-forme de déchets verts + 1 local pour le stockage des DMS. Les déchèteries sont ouvertes toute l'année sur les 52 semaines (sauf les jours fériés) de 30 h / semaine en hiver à 33 heures / semaine en été. La gestion des déchèteries est réalisée en prestation de service.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs du projet du SICTOM sur les déchèteries sont les suivants :

1 - Maîtrise du tonnage du tout venant par :

- diversification et amélioration du tri,
- orientation vers des filières pérennes.

2 - Densification des apports pour :

- limiter les entrées de véhicules et le déplacement des usagers avec peu de déchets (la moyenne des apports était de 86,5 kg en 2006),
- fluidifier le passage des usagers sur site dans les 4 déchèteries (132 687 passages sur les 4 sites / an).

3 - Sécurisation des sites

Résultats quantitatifs

Les indicateurs de bilan ont été établis pour chaque filière de déchets et pour la mise en place du contrôle d'accès aux déchèteries : ils sont présentés dans le paragraphe « Mise en œuvre ».

Résultats qualitatifs

-

MISE EN OEUVRE

Planning

Période : 2008 à 2010

L'action sera prolongée dans le cadre du Programme de prévention des déchets.

2008 : Premières décisions en décembre pour les premières actions qui seront mises en œuvre dès janvier 2009.

2009 : Plusieurs actions sont successivement mises en place (toutes sont mises en œuvre dans un délai de 1 mois seulement après leur vote).

Optimisation du tri par création de nouvelles filières

- 1 - Filière de collecte des cartouches d'encre
- 2 - Filière de collecte des radiographies
- 3 - Filière de collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- 4 - Filière réemploi en partenariat avec Emmaüs

Organisation de l'accès aux déchèteries

- 1 - Contrôle d'accès dans les 4 déchèteries (Choix du prestataire : TRADIM)
- 2 - Poste d'un 5^e agent à mi-temps pour tourner sur les 4 sites avec pour mission d'expliquer :
 - le fonctionnement du nouveau système d'accès à la déchèterie, les raisons de sa mise en place,
 - les nouvelles filières de tri...
- 3 - Distribution des imprimés de demande de carte d'accès en déchèterie (pendant 5 mois, d'avril à août)
- 4 - Saisie du fichier et distribution des cartes par voie postale
- 5 - Test de fonctionnement du système (de novembre à décembre)

Janvier 2010

Le système de contrôle d'accès est opérationnel avec :

- un seuil de 18 passages / an pour les ménages,
- un paiement en fonction des apports pour les professionnels (collectivités, entreprises, associations...).

BILANS

Les bilans par filières sont établis à la fin de l'année 2009 au moyen de ratios

Moyens humains

5 agents de déchèteries

Moyens financiers

-

Moyens techniques

-

Partenaires mobilisés

- ADEME
- LVL (cartouches d'encre)
- REMONDIS (radiographies)
- ECO-SYSTEMES (D3E)
- EMMAUS (Réemploi)
- Société TRADIM (contrôle d'accès)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

-

Mots clés

SECURITE | DECHETERIE | MENAGE | EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Gaëtane GERGAUD

gaetane.gergaud@ademe.fr

Direction régionale Pays de la
Loire